

*Les recommandations de la commission
Le Gorgeu (16 avril 1961)*

Les premières recommandations de la commission présidée par le sénateur Le Gorgeu sont les suivantes :

« Il faut prévoir des CHU à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon (Édouard-Herriot), Marseille (La Timone), Montpellier, Nancy, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse. Plus tard, à Angers, Amiens, Besançon, Caen, Dijon, Grenoble, Limoges, Poitiers, Reims, Rouen, Tours. Pour Paris, les prévisions portent sur trois CHU en 1963 : Saint-Antoine, Cochin et, soit la Salpêtrière, soit Necker, puis cinq en 1964, six en 1967 et sept en 1968 [...]. En théorie, il s'agit de faire des CHU "viabiles" de 800 étudiants maximum, donc de rechercher un bon rapport entre le nombre de lits, le nombre d'enseignants et le nombre d'étudiants, sans oublier la recherche et donc la possibilité de localiser des terrains pour construire des bâtiments. [...] Il ne faut pas oublier que l'instauration du plein-temps pour les chefs de service sera très progressive. Un certain nombre d'entre eux pourront demeurer à temps partiel, s'ils le désirent. »

Le 20 mars 1962, le Comité interministériel passe en revue la situation des intégrations. Il constate que pour l'instauration du plein-temps, il faut nécessairement apporter des aménagements aux installations existantes. « À Paris : 6 intégrations seulement sont effectives, 132

sont en préavis notifiés, 61 sont signées à l'Éducation nationale, aucune à la Santé publique. » Ces chiffres ne témoignent pas d'un enthousiasme débordant...

1965. Les premières conventions constitutives

Les premières conventions sont donc établies progressivement, et renferment tous les éléments permettant d'associer étroitement les centres hospitaliers régionaux et les facultés de médecine. Les différents articles portent sur la prise en charge du personnel, l'achat et la gestion du matériel médical et scientifique, les dépenses de travaux et d'aménagement pour les locaux réservés à l'enseignement et à la recherche universitaires, les dépenses isolables et non isolables. Sont également détaillés la réparation des dommages, le régime de la propriété des bâtiments à usage universitaire construits ou aménagés sur des terrains hospitaliers, les domaines où sont respectivement applicables des dispositions administratives du règlement intérieur de chacune des deux parties, la discipline et les infractions aux règlements, et ce dans chaque partie. Bref, un véritable « contrat de mariage » où sont envisagés tous les aspects financiers, juridiques et sociaux d'une cohabitation. Cette convention doit être approuvée pour chaque CHU par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, de par les décrets du 24 avril 1963.

De 1964 à 1967, des décrets d'application supplémentaires prévoient de réserver dans chaque CHU « 50 mètres carrés » à la recherche médicale et de donner au

concours de l'internat le statut de troisième cycle universitaire. Sur ces bases, les conventions constitutives seront signées à partir de l'année 1965.

ANNÉES DE SIGNATURE DES CONVENTIONS CONSTITUTIVES ENTRE LES CHR ET LES UNIVERSITÉS (DES AVENANTS SONT SIGNALÉS EN ITALIQUE).

D'après l'enquête IGAS-IGAENR de juillet 2004. Cette liste est incomplète, les dates de signature des premières conventions n'étant pas connues (a priori, à partir de 1965).

1958	(30 décembre) Ordonnance
1965	Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Paris, Rouen, Toulouse, Paris (Saint-Antoine), Poitiers
1966	Angers, Besançon
1972	Marseille, Saint-Étienne
1973	Caen, Grenoble, Nancy, Nantes, Nice, Toulouse, Tours, Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon
1974	Amiens, Bordeaux, Limoges, Montpellier/Nîmes, Poitiers, Reims, Strasbourg
1975	Brest, Lille
1976	Rouen
1985	Pointe-à-Pitre, Fort-de-France

LE PÈRE FONDATEUR : ROBERT DEBRÉ (1882-1978)

Robert Debré, issu d'une famille de rabbins alsaciens émi-

grés après la guerre franco-prussienne de 1870, est nommé interne des hôpitaux de Paris en 1906. Après avoir fait la guerre de 1914-1918 comme médecin-lieutenant, il est affecté à la direction de l'Institut d'hygiène de Strasbourg, puis prend en 1920 la succession d'Antonin Marfan à l'hôpital des Enfants-Malades. C'est là qu'il fonde les bases de l'école française de pédiatrie. Avec Gaston Ramon, il développe la prévention de plusieurs maladies infectieuses (rougeole et diphtérie), mais travaille surtout sur la tuberculose de l'enfance, dont il réfute la possibilité de transmission héréditaire, prônant la vaccination par le BCG. Dans les années 1930, grâce à l'aide du gouvernement français et au soutien de fondations nord-américaines, il installe des laboratoires dans la nouvelle clinique pédiatrique de l'hôpital des Enfants-Malades. Il participe également à plusieurs œuvres sociales et aux travaux du Service d'hygiène de la SDN. Simultanément, avec l'aide du gouvernement français, il institue en 1948 le Centre international de l'enfance (CIE), un organisme au sein duquel il travaillera sur le BCG avec René Dubos, de l'Institut Rockefeller. Ces activités scientifiques prennent une remarquable extension au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec l'installation de plusieurs laboratoires aux Enfants-Malades ; l'un d'eux, dirigé par un de ses élèves, Georges Schapira, fait de la clinique pédiatrique le berceau de la biochimie puis de la génétique médicale en France, tandis qu'un autre de ses internes, Alexandre Minkowski, développe, après un séjour aux États-Unis, les techniques modernes de la périnatalité.

La profonde refonte du système médical qu'il a imaginée

pendant la Seconde Guerre mondiale voit son aboutissement en 1958, réalisant l'intégration de la faculté de médecine et du système hospitalier ainsi que le plein-temps des médecins hospitaliers selon l'adage « bedside teaching by full-time practitioners » initié par Abraham Flexner aux États-Unis un demi-siècle plus tôt.

Mais au-delà de « ses » réformes, il ne faut pas oublier son rôle majeur en pédiatrie. Lors de son décès à Paris en 1978, le Pr Jean Bernard lui rendit hommage dans Le Monde en ces termes :

« [...] Il fut pendant quarante ans, dans le monde, l'un des plus grands, probablement le plus grand pédiatre de son temps. Des centaines, des milliers d'enfants lui doivent la vie, soit qu'il les ait soignés lui-même, soit que ses élèves les aient soignés, soit que ses travaux aient inspiré le traitement salvateur. »

En 1974, dans L'Honneur de vivre, Robert Debré écrivait : « La réforme hospitalière et universitaire est un succès. Elle change sous nos yeux la mentalité du public qui, craignant hier l'hôpital, y est aujourd'hui de plus en plus attiré. » Cette phrase résume remarquablement la réussite du long combat qui s'est poursuivi pendant plusieurs années pour la création des CHU.

